

Communiqué de presse

Fribourg, le 24 janvier 2022

L'UPCF dit oui à la modification de la loi sur le droit de timbre

La Chambre patronale, organe politique de l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF), dont les membres représentent les associations professionnelles et les PME fribourgeoises, s'est réunie dernièrement. Lors de sa séance, elle s'est positionnée sur les objets de votation fédérales de février.

La Chambre patronale soutient avec conviction la modification de la loi sur le droit de timbre. L'abolition de cet impôt permettrait à la Suisse de maintenir une place économique et financière forte et un marché des capitaux solide. De plus, chaque année, près de 2300 entreprises sont concernées par le droit de timbre d'émission, dont la grande majorité sont des PME ou des start-ups. Celles-ci ont besoin de fonds propres pour leur développement économique. Ce droit représente donc un frein à la croissance économique en Suisse et réduit le potentiel de création d'emplois.

Une étude indépendante de l'institut BAK Economics démontre que la suppression du droit de timbre occasionnerait des effets positifs dont les retombées dépasseront les pertes engendrées.

Non à l'initiative populaire « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac »

L'initiative populaire « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac » représente une atteinte à certains droits comme la liberté économique et commerciale qui implique que les produits légaux puissent faire l'objet de publicité. Si ce texte était accepté il ouvrirait la porte à l'interdiction de la publicité pour d'autres aliments sucrés ou gras. C'est une des raisons pour lesquelles la Chambre patronale s'est prononcée contre cette initiative. La Chambre patronale soutient donc le contre-projet indirect du Conseil fédéral et du Parlement qu'elle considère comme un compromis favorable.

Non à l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine

La Chambre patronale rejette cette initiative qui aurait de graves conséquences sur le plan sanitaire et économique, notamment avec l'interdiction de production et d'importation de nombreux médicaments.

D'un point de vue économique, cette initiative entraînerait des conséquences négatives notamment dans le domaine de la recherche. Or, en Suisse, les secteurs de la recherche médicale et du développement de médicaments et de traitements sont très importants. Si l'expérimentation animale était interdite, plusieurs programmes de recherche et d'entreprises seraient déplacés vers l'étranger, entraînant pour notre pays une diminution importante de places de travail.

Liberté de vote sur un train de mesures en faveur des médias

Quant au train de mesure en faveur des médias, la Chambre patronale a décidé de laisser la liberté de vote. Les membres qui représentent l'économie cantonale, restent partagés entre la perspective d'un marché médiatique libre sans nouvelle augmentation des subventions et l'importance de garantir la qualité de l'information nécessaire à la démocratie directe.



Union Patronale du Canton de Fribourg
Freiburger Arbeitgeberverband

Contact

Reto Julmy

Directeur

079 647 02 47

reto.julmy@upcf.ch

Daniel Bürdel

Directeur adjoint

079 262 04 70

daniel.buerdel@upcf.ch

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faitière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Jour après jour, l'UPCF est au service de quelque 8'000 membres. Actuellement, elle gère une soixantaine d'associations professionnelles, 17 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 8 commissions paritaires.